



BREVET PROFESSIONNEL Agent Technique de Prévention et de Sécurité [ATPS]

Tu as le goût du terrain, tu sais faire preuve de self contrôle ?

Observer, analyser, être vigilant-e, anticiper et désamorcer des situations à risque, c'est tout ce que tu aimes !

QUE FAIT LE/LA TITULAIRE DU BP ATPS ?

Le/La titulaire du Brevet Professionnel Agent Technique de Prévention et de Sécurité est en charge de la prévention des risques et de l'intervention en cas de sinistre.

L'agent technique de prévention et de sécurité répertorie les risques propres à l'entreprise, les analyse et propose des moyens pour les prévenir.

Il/Elle apprécie l'adéquation des matériels mis à sa disposition avec les risques identifiés. Il/Elle sait traiter les informations transmises par les moyens techniques de surveillance à distance (sur un site ou dans le cadre d'une centrale de télésurveillance).

Lors d'une intervention, il/elle choisit les moyens matériels et humains à engager selon la nature du sinistre. Il/Elle sait définir les limites de l'action à mener. Il/Elle est à même d'évaluer s'il y a lieu de faire appel à des services techniques d'assistance. Il/Elle peut également être amené-e à encadrer une équipe et à prendre en charge les tâches administratives en lien avec son activité.

ET APRÈS LA FORMATION ?

Emplois accessibles

- **Divers secteurs** : industriel - usines, entrepôts, zones d'activités, tertiaire - bureaux, sièges sociaux, administrations, services publics, commerce et grande distribution - sites sensibles et stratégiques - centrales nucléaires, raffineries, sites classés, etc.
- **Postes** : Agent de sécurité, Agent de gardiennage ou de surveillance humaine, Agent de Sécurité Incendie, Agent de sûreté ferroviaire, etc.



POUR PLUS D'INFOS

Contacte la référente du BP ATPS pour un accompagnement plus précis !

Caroline ESSAYAN · 04 78 77 35 84 · cessayan@ifir.fr



Lycée La Favorite



PRÉ-REQUIS

- Être agé-e de 16 à 29 ans révolus*
- Être titulaire d'un **CAP Agent de Sécurité** ou d'un **diplôme de niveau 3 avec 2 ans d'expérience professionnelle en prévention et sécurité** OU
- Justifier de 5 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de la sécurité et être titulaire de la carte professionnelle



MODALITÉS DE RECRUTEMENT

- **Étude du dossier**
- **Entretien** individuel



FORMATION

Durée

2 ans en alternance sous **contrat d'apprentissage** (environ 1050h de formation)

Le CFA IFIR t'accompagne dans ta recherche d'entreprise.

Rythme d'alternance

2 semaines en entreprise, 1 semaine en centre de formation

Lieu de formation

LYCÉE LA FAVORITE - Lyon (5^{ème})

Coût de formation

Formation financée par les OPCO*. Reste à charge de 500€/an/ apprenti-e pour l'entreprise. Gratuite pour les apprenti-e-s.

*OPCO : Opérateurs de compétences

Compétences acquises - Contenu de la formation

- Prévention et lutte contre l'incendie SSIAP2,
- Prévention et lutte contre la malveillance,
- Prévention des accidents et secours aux personnes,
- Hygiène - Prévention - Sécurité,
- Initiation juridique - Législation,
- Déontologie, Organisation du travail,
- Télésurveillance, Télé sécurité,
- Plans, schémas, couleur des fluides, symboles, signalisation, etc.



CHIFFRES CLÉS



Taux de réussite aux examens**



Taux d'insertion professionnelle

**Taux pour la sortie de promotion 2019 sur 1 établissement partenaire du CFA IFIR

*Pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Ce que le réseau IFIR te propose !

Tout au long des formations en apprentissage, le réseau IFIR déploie une pédagogie de l'alternance permettant, par exemple, de :

- **Donner du sens aux enseignements et stimuler l'envie d'apprendre**
Stage de 6 mois en UE après la formation (Eurobooster) · Sorties culturelles et professionnelles · Séjours européens · Visites en entreprise
- **Développer les capacités de travail en équipe**
Business games interétablissements · Projets de groupe
- **Révéler le potentiel de chaque apprenti-e par une meilleure connaissance de soi-même**
Séminaires · Ateliers · Sensibilisation aux problématiques sociétales
- **Personnaliser l'accompagnement de chaque apprenti-e pour une montée progressive en compétences**
E-learning · Passage d'habilitations et de certifications professionnelles · Adaptations pédagogiques pour compenser les situations de handicap

En suivant une formation en BP ATPS tu pourras bénéficier de multiples modalités et outils pédagogiques mis en place par IFIR et l'établissement de formation partenaire.

Un accompagnement sur-mesure !

- Formateurs justifiant d'une pratique professionnelle dans les domaines enseignés,
- Animation par l'équipe pédagogique du groupe facebook apprentis/formateurs,
- PC sécurité avec vidéosurveillance,
- Système de sécurité incendie,
- Séminaires de développement personnel.



LES ESSENTIELS DU CONTRAT

L'APPRENTI-E

- **Double statut**
Étudiant-e & Salarié-e
- **Âge**
16 à 29 ans
Pas de limite d'âge pour les personnes ayant une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)
- **Candidat-e hors UE**
Obtenir une autorisation préfectorale pour exercer une activité salariée

LE CONTRAT

- **Démarrage du contrat**
Au plus tôt 3 mois avant le début de la formation.
- **Période probatoire**
45 jours en entreprise
Si arrêt de travail, période d'essai prolongée d'autant de jours.
- **Congés**
5 semaines + 5 jours de révision dès lors que la formation donne lieu à un examen en fin d'année et non pas à un CCF*
Les congés sont à prendre sur le temps en entreprise.
*CCF: Contrôle en Cours de Formation
- **Durée quotidienne de travail - ne pas excéder**
- apprenti(e) mineur(e) : 8h,
- apprenti(e) majeur(e) : 10h.
- **Repos hebdomadaire**
2 jours pleins/semaine ou selon la convention collective de l'entreprise
Les apprenti(e)s mineur(e)s doivent disposer de 2 jours de repos consécutifs par semaine.

Temps de formation + Temps en entreprise = temps de travail hebdomadaire

LA RÉMUNÉRATION

Âge	ANNÉES D'EXÉCUTION DU CONTRAT		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
16-17 ans	27%	39%	55%
18-20 ans	43%	51%	67%
21-25 ans	53%	61%	78%
26-29 ans	100%	100%	100%

**Valeur du smic
au 1^{er} janvier 2020**

**1539,42€ BRUT
pour 35h/semaine**

Le salaire est fixe (salaire brut = salaire net) et identique quelle que soit la répartition du temps entre l'entreprise et la formation durant le mois.
/! Attention - Un(e) apprenti(e) qui change d'entreprise en cours de 2^{ème} année de formation conservera un salaire de 1^{ère} année.



FORMATION BP ATPS

Contenu & Épreuves certificatives

ÉPREUVES	MODE	COEFF.	DURÉE
Intervention sur site • Prise en charge d'un site • Intervention sur feu	Ponctuel - Ecrit & Oral Ponctuel - Pratique	4 2	3h + 15 min. 30 min.
Intervention dans le cadre d'une installation en télé sécurité • Intervention sur installation en télésécurité • Secours et assistance aux personnes	Ponctuel - Pratique & Oral Ponctuel - Pratique & Oral	2 2	
Mathématiques		2	
Sciences		2	
Expression française et ouverture sur le monde		3	
Langue vivante facultative : anglais	Ponctuel - Préparation & Oral		2 x 15 min.